

NOTES GÉNÉRALES CONCERNANT TOUS LES TRAVAUX DE FINIS DE PLANCHER

1 - CODES ET RÉGLEMENTATION :

L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DOIVENT RESPECTER LES CODES ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET TOUT AUTRE CODE PROVINCIAL OU FÉDÉRAL QUI S'APPLIQUE. EN CAS DE DIVERGENCE OU DE CONTRADICTION, LES EXIGENCES LES PLUS STRICTES PRÉVAUDRONT. RÉFÉRENCE : CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC- CHAPITRE 1, BÂTIMENT ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT- CANADA 2005.

2 - ACCÈS ET ENTREPOSAGE :

NOTEZ QUE LES TRAVAUX SE FERONT EN PÉRIODE D'OCCUPATION DES LIEUX. SE RÉFÉRER À L'ORGANISME PUBLIC AFIN DE CONNAÎTRE LES PLAGES HORAIRES PERMISES AINSI QUE LES ACCÈS ET LES LIEUX POUR L'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE FAÇON SÉCURISÉE. NOTEZ QUE LES OUVERTURES DES PORTES DES CELLULES SONT D'UNE LARGEUR DE 610mm.

3 - CONDITIONS DANGEREUSES :

LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, SI DES TRACES D'AMIANTE OU DE MOISSISSURES SONT DÉCOUVERTES, CESSER IMMÉDIATEMENT TOUT TRAVAIL ET EN AVISER L'ORGANISME PUBLIC. TOUT TRAVAUX EN CONDITION D'AMIANTE SONT EXCLUS DU CONTRAT.

4 - ISSUES :

L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER DANS SON PROGRAMME DES TRAVAUX, DE NE JAMAIS LIMITER L'ACCÈS AUX ISSUES DE SECOURS.

5 - DIMENSIONS :

TOUTES LES DIMENSIONS ANNOTÉES AVEC "EXISTANT ; ET/OU ; +/-" SONT DES MESURES QUI PEUVENT VARIER SUR LE CHANTIER LORS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR PLACE AVANT DE PROCÉDER À SES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTS LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS EXISTANTES DANS LA ZONE D'INTERVENTION. AUCUNE MESURE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS. TOUTES LES CLOISONS SONT MESURÉES AU CENTRE DES MONTANTS OU DES BLOCS SAUF INDICATION CONTRAIRE.

6 - DÉTAILS DES COMPOSANTES EXISTANTES :

TOUS LES DÉTAILS ILLUSTRANT LES CONDITIONS EXISTANTES SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE S'ADAPTER ET DE VALIDER LES COMPOSANTES RÉELLES EXISTANTES.

7 - ÉLÉMENTS DÉMANTELÉS À CONSERVER :

AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, COORDONNER AVEC L'ORGANISME PUBLIC SI DES ÉLÉMENTS SONT À CONSERVER POUR UNE UTILISATION AILLEURS DANS LE BÂTIMENT.

8 - DESSINS D'ATELIER ET FICHES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR, POUR APPROBATION, TOUTES LES FICHES TECHNIQUES DES PRODUITS UTILISÉS ET LES DESSINS D'ATELIER FOURNIS PAR UN FOURNISSEUR AVANT DE LANCER LA PRODUCTION OU DE PASSER LA COMMANDE.

9 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SE RETROUVANT SUR LES DESSINS :

LES DESSINS RENFERMENT DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PROVENANT D'AUTRES DISCIPLINES. CES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES NE SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF AFIN DE FACILITER LA LECTURE DES DESSINS.

10 - OUVRAGE COMPLET :

LA DESCRIPTION DES TRAVAUX N'EST PAS LIMITATIVE, L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE UN OUVRAGE COMPLET.

11 - RAGRÉAGE GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE :

L'ENTREPRENEUR DOIT OBTURER ET RAGRÉER TOUS LES ÉLÉMENTS EXISTANTS DE MURS, PLANCHERS, PLAFONDS, COLONNES, DIVISIONS, SOUFFLAGES ET AUTRES, SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION. UTILISER DES MATÉRIAUX NEUFS ET IDENTIQUES À CEUX EXISTANTS. PRÉPARER L'ENSEMBLE DES SURFACES ENDOMMAGÉES AVEC DES MATÉRIAUX COMPATIBLES À CEUX EXISTANTS, AVANT L'APPLICATION DES NOUVEAUX FINIS (PLANCHERS, MURS, PLAFONDS). EFFECTUER TOUTES LES PRÉPARATIONS DE SURFACES, SELON

LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS DE MATÉRIAUX, AFIN DE REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE UN OUVRAGE PROPRE ET COMPLET.

12 - DÉMOLITION :

LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, SE LIMITER AUX ZONES AFFECTÉES PAR LE PRÉSENT MANDAT. SI DES ÉLÉMENTS EXISTANTS DOIVENT ÊTRE MODIFIÉS, DÉPLACÉS OU ABIMÉS, LA RÉPARATION ET LE RAGRÉAGE DES ÉLÉMENTS SONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

13 - ÉLÉMENTS FIXÉS AU PLANCHER :

TOUS LES ÉLÉMENTS FIXÉS AU PLANCHER TELS QUE LES TABLES, CHAISES, TABOURETS, LITS ET AUTRES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE DÉMANTELÉS POUR EFFECTUER LES TRAVAUX PUIS RÉINSTALLÉS À LA FIN. LES ÉLÉMENTS TELS QUE LES UNITÉS SANITAIRES ET LES DRAINS DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS ET PROTÉGÉS LORS DES TRAVAUX. CONTOURNER LES ÉLÉMENTS LORS DE LA PRÉPARATION DES PLANCHERS. SELON LES BESOINS, PRÉVOIR LES SERVICES D'UN PLOMBIER SPÉCIALISÉ.

14 - RÉPARATION DES PLANCHERS EXISTANTS :

TOUS LES PLANCHERS EXISTANTS DEVRONT ÊTRE RÉPARÉS SUITE AUX TRAVAUX SUIVANTS: DÉMANTÈLEMENT D'ÉLÉMENTS FIXÉS AU PLANCHER OU TOUTES AUTRES COMPOSANTES LIÉES AUX PLANCHERS, AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER EXISTANT, COLLE INCLUSE. RÉPARER LES FISSURES DANS LA DALLE AINSI QUE LES TROUS ET DÉPRESSIONS SELON LES INDICATIONS AU DEVIS. COMBLER LES DÉNIVELLÉS NON DÉSIRÉS DANS LA DALLE SELON LES INDICATIONS AU DEVIS. TOUS LES PLANCHERS EXISTANTS QUI RECEVRONT UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER DEVRONT ÊTRE PRÉPARÉS POUR RECEVOIR LES PRODUITS DE NIVELLEMENT.

15 - POLISSAGE DES PLANCHERS :

SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR FINITION DE SURFACES DE BÉTON, SECTION 03 35 00. PRÉVOIR LA MACHINERIE EN CONSÉQUENCE DES ACCÈS ET LIMITATIONS D'ESPACE POUR LES TRAVAUX.

16 - LITS EN BÉTON :

TOUTES LES FACES DES LITS EN BÉTON EXISTANTS DEVRONT ÉGALEMENT ÊTRE PRÉPARÉS DE LA MÊME MANIÈRE QUE LES PLANCHERS AFIN D'Y RECEVOIR LE NOUVEAU TRAITEMENT DE FINI. SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR FINITION DE SURFACES DE BÉTON, SECTION 03 35 00. PRÉVOIR LA MACHINERIE EN CONSÉQUENCE DES ACCÈS ET LIMITATIONS D'ESPACES POUR LES TRAVAUX, AINSI QUE POUR LE TRAITEMENT DE SURFACES VERTICALES.

17 - PHASAGE DES TRAVAUX :

SE RÉFÉRER À L'ORGANISME PUBLIC POUR LE PHASAGE DES TRAVAUX.

NOTES CONCERNANT LES PIÈCES DANS LES 5 AILES - SECTEUR USD

AILE 1 :

1 - CELLULES :

TOUTES LES CELLULES SONT DÉNUDÉES DE TUILES DE VINYLE ET SONT DÉJÀ SUR LE BÉTON EXISTANT FINI PEINT. LES CELLULES SONT TOUTES MUNIES D'UNE UNITÉ SANITAIRE AINSI QUE D'UN LIT EN ACIER FIXÉ AU MUR (VOIR PHOTOS TYPES 2 ET 3). L'ORGANISME PUBLIC REMPLACERA LES LITS EN ACIER PAR DES LITS EN BÉTON COULÉ TEL QUE RETROUVÉ À L'AILE "C" - ARCHAMBAULT ET CE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE FINITION. TOUTES LES CELLULES SAUF LA PIÈCE A101 SONT MUNIES D'UN TABOURET FIXÉ AU PLANCHER (VOIR PHOTO TYPE 4).

2 - COULOIRS DES CELLULES :

LES 2 COULOIRS SONT MUNIS D'UN DRAIN AU PLANCHER (VOIR PHOTO TYPE 5).
1 COULOIR SUR 2 EST RECOUVERT DE TUILE DE VINYLE (VOIR PHOTO TYPE 6).

3 - ESPACES COMMUNS :

LE PLANCHER DE LA SALLE DE TOILETTE ET DU SAS DE SORTIE DANS LA COUR SONT RECOUVERTS DE TUILES DE CÉRAMIQUE.
LE RESTE DU PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE.
IL Y A 2 TABLES FIXÉES AU SOL (VOIR PHOTO TYPE 7).

4 - ZONE DE TRANSITION :

TOUT LE PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE ET IL Y A UN DRAIN DE PLANCHER.
LE PLANCHER DE 1 SALLE DE VISITE SUR 4 EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE, LES 3 AUTRES SONT SUR LE BÉTON
EXISTANT FINI PEINT (VOIR PHOTO TYPE 8).

AILES 2 ET 3 :

1 - CELLULES :

TOUTES LES CELLULES SONT DÉNUDÉES DE TUILES DE VINYLE ET SONT DÉJÀ SUR LE BÉTON EXISTANT.
LES CELLULES SONT TOUTES MUNIES D'UNE UNITÉ SANITAIRE, D'UN LIT FIXÉ EN ACIER AU MUR ET D'UN TABOURET
FIXÉ
AU PLANCHER.
L'ORGANISME PUBLIC REMPLACERA LES LITS EN ACIER PAR DES LITS EN BÉTON COULÉ TEL QUE RETROUVÉ À
L'AILE
"C" - ARCHAMBAULT ET CE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE FINITION.

2 - COULOIRS DES CELLULES :

LES 2 COULOIRS SONT MUNIS D'UN DRAIN AU PLANCHER ET SONT RECOUVERTS DE TUILE DE VINYLE.

3 - ESPACES COMMUNS :

LE PLANCHER DE LA SALLE DE TOILETTE ET DU SAS DE SORTIE DANS LA COUR SONT RECOUVERTS DE TUILES DE CÉRAMIQUE.
LE RESTE DU PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE.
IL Y A 3 TABLES FIXÉES AU SOL.

4 - ZONE DE TRANSITION :

TOUT LE PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE ET IL Y A UN DRAIN DE PLANCHER.

AILES 4 ET 5 :

1 - CELLULES :

TOUTES LES CELLULES SONT DÉNUDÉES DE TUILES DE VINYLE ET SONT DÉJÀ SUR LE BÉTON EXISTANT.
LES CELLULES SONT TOUTES MUNIES D'UNE UNITÉ SANITAIRE, D'UN LIT AN ACIER FIXÉ AU MUR ET D'UN TABOURET
FIXÉ
AU PLANCHER.
L'ORGANISME PUBLIC REMPLACERA LES LITS EN ACIER PAR DES LITS EN BÉTON COULÉ TEL QUE RETROUVÉ À
L'AILE
"C" - ARCHAMBAULT ET CE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE FINITION.

2 - COULOIRS DES CELLULES :

LES 2 COULOIRS SONT MUNIS D'UN DRAIN AU PLANCHER.
1 COULOIR SUR 2 EST RECOUVERT DE TUILE DE VINYLE.

3 - ESPACES COMMUNS :

LE PLANCHER DE LA SALLE DE TOILETTE ET DU SAS DE SORTIE DANS LA COUR SONT RECOUVERTS DE TUILES DE CÉRAMIQUE.
LE RESTE DU PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE.
IL Y A 3 TABLES FIXÉES AU SOL.

4 - ZONE DE TRANSITION :

TOUT LE PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE ET IL Y A UN DRAIN DE PLANCHER.

LÉGENDE

APPLICABLE À CETTE FEUILLE SEULEMENT

AILE 1 : COULEUR "MOCHA"

281m² DE PLANCHER À TRAITER
95m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER

AILE 2 : COULEUR "ESPRESSO"

277m² DE PLANCHER À TRAITER
134m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER

AILE 3 : COULEUR "MOCHA"

277m² DE PLANCHER À TRAITER
134m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER

AILE 4 : COULEUR "ESPRESSO"

277m² DE PLANCHER À TRAITER
95m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER

AILE 5 : COULEUR "MOCHA"

277m² DE PLANCHER À TRAITER
95m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER

DRAIN DE PLANCHER EXISTANT À
CONSERVER LORS DES TRAVAUX

UNITÉ SANITAIRE EXISTANTE À
CONSERVER LORS DES TRAVAUX

GENERAL NOTES FOR ALL WORK ON FLOOR FINISHES

1 – CODES AND REGULATIONS:

ALL WORK PERFORMED MUST BE IN ACCORDANCE WITH EXISTING CODES AND REGULATIONS AND ANY OTHER CODE OF PROVINCIAL OR FEDERAL APPLICATION. IN THE CASE OF CONFLICT OR DISCREPANCY, THE MOST STRINGENT REQUIREMENTS SHALL APPLY. REFERENCE: QUEBEC CONSTRUCTION CODE, CHAPTER I, BUILDING, AND NATIONAL BUILDING CODE OF CANADA 2005.

2 – ACCESS AND STORAGE:

NOTE THAT WORK WILL BE PERFORMED DURING PERIODS OF OCCUPANCY. REFER TO PUBLIC AGENCY FOR THE TIMES PERMITTED, AS WELL AS ACCESS AND AREAS FOR STORING WASTE AND CONSTRUCTION MATERIALS SECURELY. NOTE THAT THE CELL DOOR OPENINGS ARE 610 mm WIDE.

3 – HAZARDOUS CONDITIONS:

DURING DEMOLITION WORK, IF TRACES OF ASBESTOS OR MOULD ARE DISCOVERED, IMMEDIATELY STOP ALL WORK AND NOTIFY THE PUBLIC AGENCY. ANY WORK IN THE PRESENCE OF ASBESTOS IS EXCLUDED FROM THE CONTRACT.

4 – EXITS:

IN THE PROGRAM OF WORK, THE CONTRACTOR MUST TAKE INTO CONSIDERATION TO NEVER RESTRICT ACCESS TO EMERGENCY EXITS.

5 – DIMENSIONS:

ALL DIMENSIONS MARKED AS "EXISTING" AND/OR "+/-" ARE MEASUREMENTS THAT MAY VARY ON SITE WHEN THE WORK IS BEING PERFORMED. THE CONTRACTOR IS REQUIRED TO VERIFY ALL THE DIMENSIONS ON SITE BEFORE PROCEEDING WITH THE WORK. THE CONTRACTOR MUST VERIFY ALL DETAILS AND SPECIFICATIONS, AS WELL AS EXISTING CONDITIONS IN THE WORK AREA. NO MEASUREMENTS SHALL BE TAKEN DIRECTLY FROM THE DRAWINGS. ALL PARTITIONS ARE MEASURED AT THE CENTRE OF THE FRAMES OR BLOCKS, UNLESS OTHERWISE INDICATED.

6 – DETAILS OF EXISTING COMPONENTS:

ALL DETAILS REGARDING EXISTING CONDITIONS ARE PROVIDED AS ESTIMATES ONLY. THE CONTRACTOR MUST VERIFY ALL DETAILS AND SPECIFICATIONS, AS WELL AS EXISTING CONDITIONS IN THE WORK AREA.

7 – DISMANTLED COMPONENTS TO BE KEPT:

BEFORE BEGINNING DEMOLITION WORK, COORDINATE WITH THE PUBLIC AGENCY IF THERE ARE COMPONENTS TO BE KEPT FOR USE ELSEWHERE IN THE BUILDING.

8 – SHOP DRAWINGS AND PRODUCT DATA:

THE CONTRACTOR SHALL SUBMIT FOR APPROVAL ALL THE DATA SHEETS FOR PRODUCTS USED AND THE SHOP DRAWINGS PROVIDED BY A SUPPLIER PRIOR TO PRODUCTION OR PLACING THE ORDER.

9 – ADDITIONAL INFORMATION ON THE DESIGNS:

THE DRAWINGS CONTAIN ADDITIONAL INFORMATION FROM OTHER DISCIPLINES. THIS ADDITIONAL INFORMATION IS FOR GUIDANCE ONLY TO MAKE IT EASIER TO READ THE DRAWINGS.

10 – COMPLETE WORK:

THE DESCRIPTION OF THE WORK IS NOT RESTRICTIVE, THE CONTRACTOR SHALL DELIVER TO THE OWNER A COMPLETE WORK.

11 – GENERAL AND SPECIFIC PATCHING/REPAIRS:

THE CONTRACTOR MUST SEAL AND PATCH ALL EXISTING COMPONENTS ON WALLS, FLOORS, CEILINGS, COLUMNS, DIVIDERS, BULKHEADS/BUILD-OUTS, ETC., FOLLOWING DEMOLITION AND CONSTRUCTION WORK. USE NEW MATERIALS THAT ARE THE SAME AS THE EXISTING ONES. PREPARE ALL DAMAGED SURFACES USING MATERIALS COMPATIBLE WITH EXISTING MATERIALS, PRIOR TO APPLYING NEW FINISHES (FLOORS, WALLS, CEILINGS). COMPLETE ALL SURFACE PREPARATIONS IN ACCORDANCE WITH THE MATERIAL

MANUFACTURERS' RECOMMENDATIONS PRIOR TO PROVIDING THE OWNER WITH A CLEAN AND COMPLETE WORK.

12 – DEMOLITION:

DURING DEMOLITION WORK, STAY WITHIN THE AREAS AFFECTED BY THIS MANDATE. IF EXISTING COMPONENTS MUST BE CHANGED, MOVED OR DAMAGED, THE REPAIR AND PATCHING OF COMPONENTS IS AT THE CONTRACTOR'S EXPENSE.

13 – FLOOR-MOUNTED FIXTURES:

ALL FLOOR-MOUNTED FIXTURES SUCH AS TABLES, CHAIRS, STOOLS, BEDS, ETC. SHALL BE DISMANTLED IN ORDER FOR THE WORK TO BE PERFORMED AND REINSTALLED AFTER THE WORK HAS BEEN COMPLETED. COMPONENTS SUCH AS SANITARY UNITS AND DRAINS MUST BE RETAINED AND PROTECTED DURING THE WORK.

BYPASS THE COMPONENTS WHEN PREPARING THE FLOORS. ARRANGE FOR A SPECIALIZED PLUMBER, AS REQUIRED.

14 – REPAIR OF EXISTING FLOORS:

ALL EXISTING FLOORS SHALL BE REPAIRED AFTER THE FOLLOWING WORK: DISMANTLING OF FLOOR-MOUNTED FIXTURES OR ANY OTHER FLOOR-RELATED COMPONENTS, AND REMOVAL OF EXISTING FLOORING, INCLUDING GLUE.

REPAIR CRACKS IN THE CONCRETE FLOOR, AS WELL AS ANY HOLES AND DEPRESSIONS, AS PER THE SPECIFICATIONS.

FIX UNDESIRE ELEVATIONS IN THE CONCRETE FLOOR, AS PER THE SPECIFICATIONS.

ALL EXISTING FLOORS RECEIVING A NEW FLOOR FINISH SHALL BE PREPARED TO RECEIVE LEVELLING PRODUCTS.

15 – FLOOR POLISHING:

REFER TO THE SPECIFICATIONS FOR CONCRETE FINISHING, SECTION 03 35 00.

PLAN FOR MACHINERY BASED ON ACCESS AREAS AND SPACE LIMITATIONS FOR THE WORK.

16 – CONCRETE BEDS:

ALL SIDES OF EXISTING CONCRETE BEDS SHALL ALSO BE PREPARED IN THE SAME WAY AS THE FLOORS TO RECEIVE THE NEW POLISH TREATMENT. REFER TO THE SPECIFICATIONS FOR CONCRETE FINISHING, SECTION 03 35 00. PLAN FOR MACHINERY BASED ON ACCESS AREAS AND SPACE LIMITATIONS FOR THE WORK, AND FOR THE TREATING OF VERTICAL SURFACES.

17 – PHASING OF WORK:

REFER TO THE PUBLIC AGENCY FOR THE PHASING OF WORK.

NOTES ON THE ROOMS IN THE 5 WINGS - USD SECTOR

WING 1:

1 – CELLS:

THERE ARE NO VINYL TILES IN ANY OF THE CELLS, ALL OF WHICH HAVE EXISTING PAINT-FINISHED CONCRETE FLOORS.

ALL THE CELLS ARE EQUIPPED WITH A SANITARY UNIT AND A WALL-MOUNTED STEEL BED (SEE PHOTO TYPES 2 AND 3).

THE PUBLIC AGENCY WILL REPLACE THE STEEL BEDS WITH Poured CONCRETE BEDS AS FOUND IN "C" WING - ARCHAMBAULT BEFORE THE FINISHING WORK BEGINS.

ALL CELLS EXCEPT A101 HAVE A FLOOR-MOUNTED STOOL (SEE PHOTO TYPE 4).

2 – CELL HALLWAYS:

BOTH HALLWAYS HAVE A FLOOR DRAIN (SEE PHOTO TYPE 5). 1 OF THE 2 HALLWAYS IS COVERED IN VINYL TILES (SEE PHOTO TYPE 6)

3 – COMMON AREAS:

THE FLOOR IN THE WASHROOM AND THE VESTIBULE FOR THE COURTYARD EXIT ARE COVERED IN CERAMIC TILES. THE REST OF THE FLOOR IS COVERED IN VINYL TILES. THERE ARE 2 FLOOR-MOUNTED TABLES (SEE PHOTO TYPE 7).

4 – TRANSITION ZONE:

THE ENTIRE FLOOR IS COVERED IN VINYL TILES AND THERE IS A FLOOR DRAIN. THE FLOOR OF 1 OUT OF 4 VISITING ROOMS IS COVERED IN VINYL TILES; THE OTHER 3 HAVE EXISTING PAINT-FINISHED CONCRETE FLOORS (SEE PHOTO TYPE 8).

WINGS 2 AND 3:

1 – CELLS:

THERE ARE NO VINYL TILES IN ANY OF THE CELLS, ALL OF WHICH HAVE EXISTING CONCRETE FLOORS. EVERY CELL IS EQUIPPED WITH A SANITARY UNIT, A WALL-MOUNTED STEEL BED AND A FLOOR-MOUNTED STOOL. THE PUBLIC AGENCY WILL REPLACE THE STEEL BEDS WITH POURED CONCRETE BEDS AS FOUND IN "C" WING - ARCHAMBAULT BEFORE THE FINISHING WORK BEGINS.

2 – CELL HALLWAYS:

BOTH HALLWAYS HAVE A FLOOR DRAIN AND ARE COVERED IN VINYL TILES.

3 – COMMON AREAS:

THE FLOOR IN THE WASHROOM AND THE VESTIBULE FOR THE COURTYARD EXIT ARE COVERED IN CERAMIC TILES. THE REST OF THE FLOOR IS COVERED IN VINYL TILES. THERE ARE 3 FLOOR-MOUNTED TABLES.

4 – TRANSITION ZONE:

THE ENTIRE FLOOR IS COVERED IN VINYL TILES AND THERE IS A FLOOR DRAIN.

WINGS 4 AND 5:

1 – CELLS:

THERE ARE NO VINYL TILES IN ANY OF THE CELLS, ALL OF WHICH HAVE EXISTING CONCRETE FLOORS. EVERY CELL IS EQUIPPED WITH A SANITARY UNIT, A WALL-MOUNTED STEEL BED AND A FLOOR-MOUNTED STOOL. THE PUBLIC AGENCY WILL REPLACE THE STEEL BEDS WITH POURED CONCRETE BEDS AS FOUND IN "C" WING - ARCHAMBAULT BEFORE THE FINISHING WORK BEGINS.

2 – CELL HALLWAYS:

BOTH HALLWAYS HAVE A FLOOR DRAIN. 1 OF THE 2 HALLWAYS IS COVERED IN VINYL TILES.

3 – COMMON AREAS:

THE FLOOR IN THE WASHROOM AND THE VESTIBULE FOR THE COURTYARD EXIT ARE COVERED IN CERAMIC TILES. THE REST OF THE FLOOR IS COVERED IN VINYL TILES. THERE ARE 3 FLOOR-MOUNTED TABLES.

4 – TRANSITION ZONE:

THE ENTIRE FLOOR IS COVERED IN VINYL TILES AND THERE IS A FLOOR DRAIN.

LEGEND:

APPLIES TO THIS SHEET ONLY

WING 1: "MOCHA" COLOUR

281 m² FLOOR TO BE TREATED
95 m² VINYL TILES TO BE REMOVED
4 m² CERAMIC TILES TO BE REMOVED

WING 2: "ESPRESSO" COLOUR

277 m² FLOOR TO BE TREATED
134 m² VINYL TILES TO BE REMOVED
4 m² CERAMIC TILES TO BE REMOVED

WING 3: "MOCHA" COLOUR

277m² FLOOR TO BE TREATED
134 m² VINYL TILES TO BE REMOVED
4 m² CERAMIC TILES TO BE REMOVED

WING 4: "ESPRESSO" COLOUR

277 m² FLOOR TO BE TREATED
95 m² VINYL TILES TO BE REMOVED
4 m² CERAMIC TILES TO BE REMOVED

WING 5: "MOCHA" COLOUR

277 m² FLOOR TO BE TREATED
95 m² VINYL TILES TO BE REMOVED
4 m² CERAMIC TILES TO BE REMOVED

EXISTING FLOOR DRAIN TO
BE KEPT DURING THE WORK

EXISTING SANITARY UNIT TO
BE KEPT DURING THE WORK